



Mairie de Fontenay le Vicomte

DÉCISION DU MAIRE

**SIGNATURE D'UN CONTRAT avec ISA'MUSIC
pour le Marché de Noël du 17 décembre 2022**

N° 2022/18

Le Maire de Fontenay le Vicomte,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, modifiée par délibération du 19 juin 2020, délégrant au Maire ses attributions pour la totalité des matières énumérées à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le souhait de la Commune de FONTENAY-LE-VICOMTE d'accueillir un orgue de barbarie afin d'animer le Marché de Noël du samedi 17 décembre

DÉCIDE

Article 1 : De donner son accord à la signature d'un contrat de représentation pour 1 artiste, orgue de barbarie , pour un montant de 480,00 TTC

Article 2 : Cette prestation sera d'une durée de 4h consécutive de 14h30 à 18h30

Fait à Fontenay-le-Vicomte,
Le 16 novembre 2022

Le Maire
Valérie MICK RIVES

